Référence unique de mandat	**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**	ARGR Ile de France ARGR Amicale Régionale du Groupe Renault Ile-de-France

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ARGR IDF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ARGR IDF
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre Banque, selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé,

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque,

Veuillez compléter les champs ci-dessous :

Votre nom	Nom/ prénom du débiteur	1
Votre adresse	Numéro et nom de la rue Code postal Ville Pays	2 3 4
Les coordonnées de votre compte	Numéro d'identification international du compte bancaire IBAN (International Bank Account Number)	5
	Code d'identification de votre banque (BIC)	6
Nom du créancier	*ARGR IDF* *27 rue des Abondances* *92100 Boulogne-Billancourt* *FRANCE* *Contact : secrétariat 06* 72 09 87 61	7 8 9 10 11
Type de paiement	Répétitif X Référence du financement : annuel au 01/03/2017	12
Signé à	Lieu Date	13
Signature	Veuillez signer ☞	
Note	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	

A retourner à : ARGR IDF 27 rue des Abondances 92100 Boulogne-Billancourt

Zone réservée au créancier

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès, et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.